DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 5-2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Bertrand Giraud, Jacques LESIMPLE, Anne TREGLOZE, Jean PICCHIONI, Jean-Michel PIASENTIN, Véronique ORGNON, Lionel REY, Cécile PARET, Michèle GAGNAIRE, Valérie CORDIER, Pierre DEBOLLE

Absents excusés : Denis SECHER donne pouvoir à Jean-michel PIASENTIN
Nadège ROUSSEL donne pouvoir à Michele GAGNAIRE
Pierre DEBOLLE donne pouvoir à Gérard JOURDAN

1° EMBAUCHE PERSONNEL DE REMPLACEMENT POUR ECOLE N°5-1

M. le Maire annonce aux élus que la commune a des problèmes de remplacement au niveau du personnel qui intervient à l'école. Il annonce que l'association ADEF qui nous proposait jusqu' alors du personnel, ne dispose plus d'un vivier de remplacement pour palier aux arrêts maladie , ainsi la Commune est obligée de prendre en direct du personnel de remplacement au fur et à mesure des arrêts .

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE l'**embauche en direct du personnel de remplacement quand l'ADEF n'est pas en mesure de mettre à disposition du personnel.

2° Mise à disposition des toitures de l' Eglise et la Salle Pelloux pour l'installation de panneaux photovoltaiques et signature d'un bail de location.

M.le Maire rappelle la délibération du 23 janvier dernier stipulant que la commune souhaitait participer à la création d'une centrale villageoise et souhaitait mettre à disposition des toitures pour l'installation des panneaux photovoltaiques à GRESI 21 . M.le Maire propose la mise à disposition des toitures de l'Eglise et de la Salle Pelloux .

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE **un AVIS FAVORABLE** à la mise à disposition de la toiture de l'Eglise et de la Salle Pelloux à la SAS « Centrales villageoises du Grésivaudan » Grési 21 ,
-**AUTORISE** M. le Maire à signer un bail de location pour le toit de l'Eglise et la Salle Pelloux et à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

3**° Ordures menagères :**

Il y a 13 points de Points d'apports volontaires sur la commune , les emplacements restent à valider **,** à voir avec la communauté de communes.
Concernant Prapoutel , les élus demandent le rétablissement de la benne .

4° **PLU :**
Le Projet d Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui avait été voté en 2013 devra faire l'objet d'une révision et d'un vote à nouveau car le projet de PLU tel qu il va être voté à l'automne est revu à la baisse concernant les zones constructibles d'où le PADD devra être à nouveau en conformité avec le futur PLU. Le Vote se fera au prochain conseil Municipal.

5° **Vente Ferme sur commune**
Les élus sont unanimes pour l' achat de celle-ci . Coût estimé 120 000 Euros ; Les renseignements seront pris par rapport à un portage auprès de la communauté de communes